



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 juin 2020

Présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT-ETIENNE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

DELIBERATIONS

Taux communaux d'imposition des taxes directes locales

Après n'avoir subi aucune hausse durant les années 2016, 2017 et 2018, les taux communaux d'imposition des taxes directes locales adoptés pour 2019 étaient les suivants :

Taxe d'habitation: 9.54% (+0.5)

Taxe foncière bâti: 17.71% (+1)

Taxe foncière non bâti: 50%.

La taxe d'habitation étant destinée à disparaître, il n'appartient plus aux communes de définir son taux.

Seuls les taux des taxes foncières bâti et non bâti relèvent de la compétence de l'instance. Après échanges, et afin de préserver l'équilibre budgétaire, Madame La Maire propose de majorer de 0.50 point la taxe foncière bâti soit 18,21 %

	Bases 2019	Taux 2019	Produit 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus 2020
Taxe habitation	604 024 €	9.54%	57 624 €	646 800 €	9.54 %	61 705 €
Taxe foncière bati	34 4576 €	17.71%	61 024 €	362 000 €	18.21%	65 920 €
Taxe foncière non bati	18 206 €	50 %	9 103 €	17 300 €	50%	8 650 €
			127 751 €			136 275 €

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 2

Compte administratif 2019

	Dépenses	Recettes	Résultats 2019
Section fonctionnement	211 250.42€	313 846.13 €	102 595.71€
Section investissement	89 090.27 €	124 102.08 €	35 011.81 €

Au vu des résultats très positifs, le rapporteur propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section investissement et de conserver l'excédent d'investissement à la section investissement.

Le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2020

En section fonctionnement les recettes proviennent de la fiscalité, d'une part, et des dotations de l'état et de l'intercommunalité, d'autre part. Le budget s'équilibre de la façon suivante :

	Prévision des Dépenses	Prévision des recettes
Section fonctionnement	283 203.00€ €	283 303.00€
Section investissement	1 037 755.13 €	1 037 755.13 €

Le budget est adopté l'unanimité

Indemnités des élus

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Le maire informe le conseil municipal qu'il percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L. 2123-23 du CGCT soit 40.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique. En mai 2020, il s'agit de l'indice 1027, dont le montant brut mensuel est de 3889,40€. Elle propose que les adjointes, Mmes BONIN, VEYRON et BERNARD, perçoivent le taux maximal soit 10,70 %. L'octroi de l'indemnité d'un adjoint suppose d'avoir reçu une délégation du maire sous forme d'arrêté. En tout état de cause, le respect de l'enveloppe

globale indemnitaire est toujours impératif.

Les membres adoptent le taux de 10,70 de l'indice brut maximal pour les trois adjointes. Cette délibération prend effet à compter du 1^{er} juin 2020

Nadine ROY	Maire	40,30% de l'indice maximal
Magali BONIN	Première adjointe	10,70% de l'indice maximal
Dominique VEYRON	Deuxième adjointe	10,70% de l'indice maximal
Sonie BERNARD	Troisième adjointe	10,70% de l'indice maximal

Adoption a l'unanimité 15 voix

Constitution des commissions

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Commission administration, personnels et finances	Organisation et fonctionnement des services publics communaux – gestion du personnel communal Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)	MAGALI BONIN HERVE CORNELOUP EMILIE CANO
Commission urbanisme	Gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme	SONIE BERNARD JEAN-LUC ARNAUD FRANCK TOURNIER ALEXANDRE MARTIN
Commission action sociale et vie locale	Définition de la politique sociale mise en œuvre, notamment dans la recherche et dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté Gestion des actions en faveur des aînés. Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance	MAGALI BONIN GWLADYS LOISEL GENEVIEVE TOURNIER
Commission communication, informations municipales	Élaboration du bulletin municipal - Gestion du site de la mairie - Organisation de rencontres citoyennes - Contact avec la presse	YANN CHAUVEL EMILIE CANO ALEXANDRE MARTIN
Commission scolaire	Etre en contact permanent avec les enseignants et parents d'élèves, gérer la cantine et la garderie	DOMINIQUE VEYRON GWLADYS LOISEL STEPHANE VEYRET SONIE BERNARD

Commission environnement	Gestion des espaces verts - Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale	EDDIE ST MAURICE GENEVIEVE TOURNIER CATHERINE ANDRIEUX JEAN-LUC ARNAUD
Syndicat des sports	Gestion des équipements sportifs avec la commune de Chezeneuve	NADINE ROY EMILIE CANO MAGALI BONIN HERVE CORNELOUP
Commission d'Appel d'Offre		NADINE ROY ALEXANDRE MARTIN YANN CHAUVEL CATHERINE ANDRIEUX JEAN-LUC ARNAUD DOMINIQUE VEYRON

Adoption à l'unanimité 15 voix

DIVERSES INFORMATIONS

Téléphone et connexion internet

Pendant la crise sanitaire, de nombreux habitants ont signalé à la mairie des problèmes de connexion à internet et des problèmes téléphoniques. Malgré nos différentes démarches, la situation ne semble pas s'améliorer.

Un courrier émanant de la municipalité sera adressé à Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Isère pour lui faire part de notre mécontentement et de notre sentiment d'abandon.

Les habitants sont invités à le cosigner. Ce courrier sera disponible en mairie à partir de samedi 19 juin (hall d'accueil).

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>

Prochain conseil municipal jeudi 16 Juillet à 19 heures



Le Maire,

N.ROY